



Bulletin d'inscription au concours des « Maisons Fleuries »

(à compléter et à déposer en mairie pour le 30 juin 2023)



M. Mme Société

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

- Catégorie Jardin visible de la rue
- Fenêtres, murs fleuris visible de la rue.
- Commerces

Ce concours est ouvert à tous les arcisiens dont le jardin, le balcon ou la façade est visible de la rue, le jugement s'effectuant depuis le domaine public. Le jury se réserve le droit de photographier les différents balcons et jardins pour une exploitation éventuelle de ces clichés (bulletin municipal, porte ouverte aux serres communales...).

La visite du jury aura lieu entre le 14 et le 30 juillet. Le jury se réunira pour effectuer le classement.

L'inscription (gratuite), s'opère dans les conditions fixées au présent règlement.

Le bulletin d'inscription pourra être retiré en mairie et également téléchargeable sur le site de la commune.

Merci à vous, qui allez ainsi contribuer au charme d'Arcis sur Aube.